

Section du Pas de Calais

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local du 21 novembre 2013

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 21 novembre 2013. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 12 h 45. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par la direction et le secrétariat - adjoint par CGT Finances Publiques DGFIP 62 en la personne de M. René Guide.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour du C T L

- 1 Réorganisation fonctionnelle des SAID du SIP de Béthune
- 2 Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Aubigny en Artois
- 3 Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Avion
- 4 Ponts naturels 2014
- 5 Réorganisation de la mission juridictionnelle dans la région Nord-Pas-de-Calais

Compte rendu de vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Jean-François Heneman

E M R 62

Gabriel Gaillard

E M R 62

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER
<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

Lettre ouverte du Personnel de Lens-municipale à M. le Directeur des Finances Publiques du Pas de Calais.

En préambule à ce C T L, **CFTC DGFIP 62** a lu au Directeur, M. Alain Saison, **la lettre ouverte des collègues de la Trésorerie de Lens-municipale dont voici le texte ci dessous :**

Monsieur le Directeur,

Les agents de la Trésorerie de Lens Municipale ont été informé de votre passage sur le site de Lens le 14 novembre 2013. Vous étiez certainement venu prendre acte des difficultés du personnel liées à la plus grosse échéance de l'année, soit la taxe d'habitation 2013. Cette démarche est parfaitement respectable, et nous pensons que les collègues qui vous ont vu ce jour là ont salué votre professionnalisme.

Cependant, nous pensons que vous seriez venu nous voir. Certes, nous ne sommes pas chargés directement de l'échéance de taxe d'habitation 2013, mais vous n'êtes pas sans savoir que tous les encaissements en numéraire se font auprès de notre Trésorerie Municipale.

A titre d'exemple, le 14 novembre, notre caissier et les agents qui l'aident (environ 80 % de l'effectif) ont réalisé 353 encaissements en numéraire et effectué un versement de 103.500 euro. Le mardi 12, nous avons encaissé 370 versements et dégagé 80.000 €.

Vous comprendrez aisément, Monsieur le Directeur, que nous aurions été très heureux de vous voir parmi nous ce jour là, afin de bénéficier de votre soutien. Il n'en fut rien, car, malheureusement, vous avez oublié de venir à la Trésorerie Municipale. Nous vous aurions alors fait part des grosses difficultés que nous rencontrons, avec 2 suppressions d'emplois, et une charge de travail qui ne fait que s'accroître.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Ce document a été signé par les 8 collègues de catégorie C et B présent(e)s les 18 et 19 novembre 2013 à la trésorerie de Lens-municipale. Il n'a pas été signé par les collègues de catégorie A. **Il est maintenant entre les mains du Directeur auquel il appartient d'en faire ce qu'il souhaite.**

CFTC DGFIP 62 n'a aucun commentaire à faire sur ce regrettable incident sur le fond. En effet, tout est résumé dans cette lettre. Sur la forme cependant, **CFTC DGFIP 62** souhaite ardemment que notre directeur daigne répondre aux collègues de Lens-municipale. Ce serait la moindre des choses...

De plus, il convient de signaler l'impact énorme de cette échéance sur les missions de la Trésorerie de Lens-municipale. En effet, le retard s'est accumulé et il est loin d'être résorbé ...la prise en charge des titres a été interrompue , la bannette est à 270 bordereaux de titres et 200 bordereaux de mandats.

**A noter qu'il n'y a eu aucune,
mais alors aucune réaction de la part du Directeur.**



Allo Mike-Alpha-Sierra¹, Allo Mike-Alpha-Sierra, répondez, nous Vous parlons !!

(¹Monsieur Alain Saison)

La Direction nous informe qu'afin d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et l'efficacité de la structure, geste que nous saluons au passage, le SIP de Béthune, qui possède actuellement 3 SAID, soit Béthune, Douvrin et Laventie, projette une réorganisation des secteurs d'assiette à compter du 1er janvier 2014. **CFTC DGFIP 62** espère cependant que ce projet a été discuté et préparé en collaboration avec tous les agents concernés. La réorganisation se traduirait par le passage de trois à deux secteurs.

Dans l'organisation actuelle, le constat peut être tiré d'une situation des effectifs réels de deux SAID (Béthune et Laventie) se traduisant par un nombre d'articles IR à traiter supérieur au secteur de Douvrin mais également par une gestion plus difficile des absences (formation professionnelle, congés, maladie, etc...).

La nouvelle structure comporterait 2 SAID, soit Béthune Ville et Béthune Extérieur. La direction nous fait part que Plusieurs objectifs sont recherchés dans cette nouvelle organisation du SIP :

- Meilleur exercice des missions d'assiette par le biais d'un effectif plus adapté et d'un soutien plus étoffé et renforcé, notamment en matière foncière.
- Meilleures conditions de vie au travail pour les agents en secteur (gestion des absences et des renforts à l'accueil plus souple) ;
- Renforcement du rôle de pilotage de chaque contrôleur ;
- Recentrer la cellule « expertise » sur les cas complexes. Cette cellule sera dégagée des questions courantes en matière foncière par le renforcement des SAID sur la mission foncière.
- Simplification des liaisons assiette/recouvrement :

Une mise en place de la nouvelle organisation est envisagée au 1er janvier 2014.

le secteur de Béthune Ville occuperait l'espace imparti à l'actuel secteur de Béthune (87 m2 pour 7 agents C + 2 contrôleurs) réparti comme suit :

2 plateaux disposés pour accueillir chacun 4 agents (places prévues pour les stagiaires)

1 plateau pour les deux contrôleurs.

Le secteur de Béthune Extérieur occuperait l'espace imparti à l'actuel secteur de Douvrin + une emprise sur l'actuel secteur de Laventie (soit une surface d'environ 90 m2 pour 6 agents C + 2 contrôleurs)) réparti comme suit :

2 plateaux disponibles pour 4 agents (places prévues pour les stagiaires)

1 plateau pour les deux contrôleurs.

L'espace libéré par l'actuel secteur de Laventie soit un peu plus de 40 m2 deviendrait une salle de réunion , qui pourrait être accessible à l'ensemble des services du site et servirait également pour l'installation d'un plateau téléphonique temporaire.

Les agents du SIP ont été consultés sur l'évolution organisationnelle proposée (messages et réunions des trois secteurs).

Enfin, la création des deux nouveaux secteurs sera opérée dans l'application Rivoli/Topad afin que les modifications soient effectives dans Iliad à compter du 1er janvier 2014.

CFTC DGFIP 62 a voté CONTRE ce projet de réorganisation des SAID de Béthune, car il n'apporte aucune amélioration des conditions de travail de nos collègues. **De plus, il laisse peser « une épée de Damoclès » sur certains emplois qui pourraient être alors supprimés.**

2° : Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Aubigny en Artois

Le poste est actuellement ouvert au public :

*de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15 les lundi, mardi et jeudi,

*de 8h30 à 12h00 les mercredi et vendredi.

La modification proposée vise à allonger d'une demi-heure l'amplitude horaire d'ouverture du service au public le matin (le poste fermerait à 12h30 au lieu de 12h00, du lundi au vendredi), et à réduire d'une heure l'amplitude horaire d'ouverture du service au public l'après-midi (le poste ouvrirait à 14h00 au lieu de 13h00 les lundi, mardi, et jeudi). La réduction de 30 minutes, chaque après-midi, de l'amplitude horaire d'ouverture du service au public ne modifierait en rien le nombre de demi-journées d'ouverture du service au public sur l'ensemble de la semaine. Ce nombre resterait conforme à la réglementation et aux engagements de qualité de service.

La proposition de modification des horaires d'ouverture a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés. Dans ces conditions, **CFTC DGFIP 62** ne peut qu'approuver ce changement en votant POUR.

3° : Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Avion

Le poste est actuellement ouvert 4,5 jours au public, soit, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 8h30 à 12h00.

La modification proposée vise à réduire d'une demi-heure l'amplitude horaire d'ouverture du service au public l'après-midi (celui-ci fermerait à 16h, au lieu de 16h30, du lundi au jeudi, et demeurerait fermé le vendredi après-midi).

La réduction de 30 minutes, chaque après-midi, de l'amplitude horaire d'ouverture du service au public resterait conforme à la réglementation et aux engagements de qualité de service. La proposition de modification des horaires d'ouverture a fait l'objet d'un accord unanime des agents concernés. Comme pour Aubigny en Artois, les collègues étant unanimement d'accord, **CFTC DGFIP 62** partage leur opinion, en votant POUR.

4° : Ponts naturels 2014

Les ponts naturels qui peuvent être envisagés au titre de l'année 2014 sont au nombre de cinq, et sont susceptibles de concerner les dates suivantes :

- Vendredi 02 mai 2014
- Vendredi 09 mai 2014
- Vendredi 30 mai 2014
- Lundi 10 novembre 2014
- Vendredi 26 décembre 2014

Il est proposé au comité technique de retenir les deux dates suivantes, au titre des ponts naturels :

le vendredi 2 mai 2014 compte tenu des vacances scolaires et de son positionnement calendaire en début de campagne d'impôt sur le revenu où les flux d'accueil constatés sont moins importants que ceux des semaines suivantes, et le vendredi 26 décembre 2014.

CFTC DGFIP 62 aurait souhaité que l'ensemble du personnel de la DDFIP 62 soit consulté sur le choix de ces dates, comme d'ailleurs cela avait été fait dans un passé très récent. Malheureusement, nous estimons que 2 ponts naturels sont insuffisants. Dans un premier temps, la direction nous a proposé de voter pour les ponts naturels des 2 mai et 26 décembre 2014. **CFTC DGFIP 62** a voté pour.

Concernant un éventuel pont naturel le vendredi 30 mai : la Direction nous a proposé de l'obtenir, sous réserve absolue que la campagne de déclarations I R 2014 soit terminée comme en 2013 avant le 30 mai. Nous avons également voté POUR ce projet, malgré la réserve directionnelle...

La réorganisation de la mission juridictionnelle est selon CFTC DGFIP 62 un sujet très important, qui peut avoir un impact destructeur sur des emplois.

Dans ces conditions, **CFTC DGFIP 62** souhaitait que ce projet soit soumis au vote des organisations syndicales. Malgré une suspension de séance, la Direction a refusé catégoriquement de le soumettre au vote. Devant une telle intransigeance, **CFTC DGFIP 62** a donc décidé de quitter la salle de réunion de ce CTL, pour ne pas participer à des débats qui ne serviront à rien, n'étant pas suivis de vote.

Dessous, **CFTC DGFIP 62** vous fait part des éléments qu'elle a reçus en la matière comme documents de travail, **sans aucun commentaire de sa part.**

Les objectifs de la réorganisation

1° : Renforcer l'expertise en matière juridictionnelle : dans un contexte de dispersion de la mission juridictionnelle sur l'ensemble des directions, pouvant parfois conduire à une dilution des compétences, la spécialisation des rédacteurs sur l'activité juridictionnelle constitue un élément clé d'amélioration de la qualité des productions de la DGFIP, permettant de mieux garantir la défense des intérêts juridiques et financiers de l'Etat.

2° : Mettre en place des référents techniques du réseau contentieux : dans le cadre du développement d'une stratégie des compétences, la professionnalisation et la spécialisation des rédacteurs permettraient de mutualiser et de mieux organiser le soutien technique au réseau.

3° : Renforcer la cohérence entre l'organisation de la mission juridictionnelle au sein de la DGFIP et la carte des juridictions administratives : une nouvelle organisation alignée sur la carte des tribunaux administratifs, permettrait à la DGFIP de répondre au développement de l'oralité des débats devant les juridictions, à l'accroissement de l'exigence de réactivité de la part des juridictions dans les productions et de renforcer la cohérence et l'efficacité de son action.

4° : Simplifier, harmoniser et sécuriser la politique de recours devant les Cours administratives d'appel : il y a lieu de faire évoluer la procédure de formation des recours afin d'homogénéiser la politique juridictionnelle, de garantir l'objectivité du réexamen, de favoriser la sélectivité du contentieux juridictionnel et de garantir le respect d'un délai de deux mois devant le juge d'appel

Les principes de la réorganisation

1° : La mise en place de pôles juridictionnels spécialisés dans le traitement des affaires devant les tribunaux administratifs (TA) : un pôle spécialisé dans le contentieux administratif juridictionnel de 1^{ère} instance serait mis en place pour chaque TA, soit 31 pôles spécialisés. Ce pôle serait localisé au sein de la division des affaires juridiques de la direction du siège du TA. Il suivrait l'ensemble des affaires du ressort de ce tribunal, sauf celles concernant les Dircofi et les cinq directions à compétence nationale dont la gestion ne serait pas modifiée, compte tenu de la spécificité et des enjeux de leur activité et de leurs missions.

2° : Une réflexion sur l'articulation des relations entre les pôles spécialisés et les SCAD en charge du contentieux d'appel.

3° : Une réflexion sur le traitement des affaires beaucoup moins nombreuses et juridiquement très spécialisées devant les juridictions judiciaires (TGI et CA).